

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-224

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Cheux (14)	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de Cheux	500 €
Commune de Saint Martin des Entrées (14)	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de Saint-Martin des Entrées (14)	500 €
Commune de Sideville (50)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants de Sideville	500 €
Association des anciens combattants de Ruffosses (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des anciens combattants de Cuissai (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune du Pas-Saint-Lhomer (61)	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants du Pas-Saint-Lhomer	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-225

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Vivre ensemble au plateau	Les 100 ans du Plateau le samedi 23 juin 2012 à Colombelles (14)	500 €
Comité des fêtes et loisirs d'Avenay (14)	29 ^{ème} édition du concours inter-régional du pain les 23 et 24 juin 2012	500 €
Association les Godiaôs	11 ^{ème} Marché de Potiers les 4 et 5 août 2012 à Sauxemesnil (50)	500 €
Association le Rallye Nantais	Rallye automobile le 14 avril 2012 dans l'Orne	500 €
Association Faire Play	Fête Faire play le 7 octobre 2012 à l'hippodrome de Vire	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'Association le Rallye nantais ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-226

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de 34 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Ecole du spectacle petit pas	Festival de danse du 18 au 20 mai 2012 à La Glacière (50)	500 €
Compagnie PMVV le grain de sable	11 ^{ème} rencontres d'été Théâtre et Lecture en Normandie du 14 juillet au 19 août 2012	4 000 €
Commune de Cherbourg Octeville	5 ^{ème} édition de Presqu'île en fleurs du 12 au 13 mai 2012	5 000 €
Fédération de Basse-Normandie de l'Union des Fanfares de France	Printemps Musical de Caen les 25, 26 et 27 mai 2012	10 000 €
Association Septembre Musical de l'Orne	30 ^{ème} édition du festival Septembre musical de l'Orne en 2012	15 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs à l'Ecole du spectacle petit pas et à la commune de Cherbourg-Octeville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-227

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
ESF Family Roller	2 ^{ème} édition des 6 heures roller de Falaise le 2 septembre 2012	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-228

sur les marchés : signature de conventions avec la MEFAC, la MEF du Cotentin, la Coopérative d'activité et d'emploi CRESCENDO, le Pays du Bessin au Virois et la Mission Locale Sud Pays d'Auge ayant pour objet de développer l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics de la Région

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote,

- d'approuver les conventions de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC), la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Cotentin, la Coopérative d'activité et d'emploi CRESCENDO, le Pays du Bessin au Virois ainsi que la Mission Locale Sud Pays d'Auge, jointes en annexes 1, 2, 3, 4 et 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la MEFAC, la convention jointe en annexe 1,
- avec la MEF du Cotentin, la convention jointe en annexe 2,
- avec la Coopérative d'activité et d'emploi CRESCENDO, la convention jointe en annexe 3,
- avec le Pays du Bessin au Virois, la convention jointe en annexe 4,
- avec la Mission Locale Sud Pays d'Auge, la convention jointe en annexe 5,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-229

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- sortir de l'inventaire, le véhicule Citroën C15 immatriculé AM-997-FM et le mettre en destruction,

- signer :

- . avec la Communauté de Communes d'Argentan, un avenant n° 2 au bail portant le montant du loyer annuel du lot n° 17 à 1 479,60 € HT/an à compter du 1^{er} juillet 2012, joint en annexe,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-230

sur le personnel de la Région : attribution des subventions aux mutuelles

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire pour l'année 2012, la mesure de la prise en charge à hauteur de 25 % de la cotisation versée par les agents à une mutuelle à titre individuel ou collectif, quel que soit le risque couvert ;

- d'attribuer sur les chapitres 930, 932, 933 du Budget de la Région, au titre de l'année 2012, les subventions maximales suivantes, en fonction du montant prévisionnel des cotisations dont les agents devront s'acquitter :

- 47 000 € à la Mutuelle INTERIALE (branche individuelle + contrat groupe),

- 4 500 € à la Mutuelle des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs de Normandie (MUTAME),

- 20 000 € à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),

- 400 € à la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT) (à titre prévisionnel : aucun adhérent actuellement) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-231

sur le personnel de la Région : dotations 2012 attribuées aux associations du personnel régional

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les projets de conventions régissant, pour une durée de 2 ans, les conditions de partenariat entre la Région et le COS du personnel d'une part et entre la Région et l'Association Sportive du personnel d'autre part, ainsi que leurs annexes ;

- d'attribuer pour 2012 sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 372 200 € au Comité des Œuvres Sociales, sur une base forfaitaire de 200 € par agent rémunéré sur poste permanent pour un nombre d'agents éligibles au 31 décembre 2010 de 1 861, conformément à l'annexe financière jointe en annexe 1,

- 16 000 € à l'Association Sportive, pour ses activités 2012, conformément à l'annexe financière jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité des Œuvres Sociales de la Région Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 3,

- avec l'Association Sportive de la Région Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-232

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer le mandat spécial repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ce mandat ;
- de prélever le crédit de fonctionnement correspondant sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-233

sur l'aménagement du territoire : attribution de subventions

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, François DIGARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la l'Agglomération Saint-Loise,

- d'affecter sur l'APCPEP-5UCPEP « Conventions territoriales pays, aggro, PNR, Caen Métropole 07/13 » de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 358 995 € au titre des conventions territoriales ventilé comme suit :

- 108 995 € au titre du dossier CP5U8134SI - convention de programmation du pays d'Alençon,

- 250 000 € au titre du dossier CP5U8205SI - convention de programmation de l'agglomération de Saint-Lô ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région,

- les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe,

* sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme 5UYCFIRH « Fonds d'Intervention Régional – ligne fonctionnement hors AE »

- 2 500 € à l'Association « Musique de Randonnai », pour l'organisation du festival fanfares et orchestres du Haut Perche qui se tiendra du 25 au 28 mai 2012 ;

- de proroger d'un an, le délai d'engagement de l'opération de création d'une structure multi-accueil petite enfance, pour laquelle une subvention de 216 000 € a été attribuée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, par délibération n° 10-151 de la Commission Permanente du 5 mars 2010 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil régional pour le dossier relatif à l'Association « Musique de Randonnai » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations d'investissement.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-234

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'aménagement du territoire : convention partenariale pour la réalisation d'une
étude sur l'état de développement durable de la Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 11 -744 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 relative à l'étude « Le développement durable en Basse-Normandie » afin d'intégrer la participation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de Basse-Normandie (INSEE) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la nouvelle convention constitutive jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-235

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur l'aménagement du territoire : prorogation du groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer, la Région de Basse-Normandie et le syndicat mixte des Ports Normands Associés et du mandat d'études confié à la SPLA Caen Presqu'île

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 5 février 2012, portant sur la SPLA « Caen Presqu'île »,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 25 juin 2010, portant sur la constitution du groupement de commandes,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de 8 mois la convention du groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer, la Région de Basse-Normandie et le syndicat mixte des Ports Normands Associés, en portant à 32 mois le nouveau délai, dans les mêmes termes et conditions, afin de permettre une prolongation du mandat de la SPLA Caen Presqu'île ;

- d'approuver :

- les termes de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes, joint en annexe 1,

- la prolongation du mandat de la SPLA Caen Presqu'île dans l'intérêt du projet urbain, pour une durée de 8 mois, étant précisé que la ville de Caen, coordonnateur du groupement, procèdera à la signature de l'avenant correspondant, joint en annexe 2, conformément à l'article 4 de la convention de groupement ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les communes de Caen, Mondeville, Hérouville-Saint-Clair, la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer et le syndicat mixte des Ports Normands Associés, l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-236

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant de 19 348,03 € au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité CPER » correspondant à des projets abandonnés ou modifiés ;

- d'affecter sur l'AECPER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant de 7 608 € au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € au Groupe Mammalogique Normand (GMN), pour la réalisation de l'étude de l'écologie de la Barbastelle d'Europe en Basse-Normandie en 2012, sur un montant total subventionnable de 22 327,22 €,

- 4 608 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FMPPMA), pour la réalisation de l'étude de caractérisation de la population d'écrevisse de Louisiane dans les Marais du Cotentin et du Bessin, sur un montant total subventionnable de 41 517 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-237

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008, un montant de 161 918,50 € correspondant à des projets abandonnés ou modifiés, selon le détail suivant :

- 4 000 € au titre du dossier CP5N5120SF – Risques Naturels CPER,
- 124 634,36 € au titre du dossier CP5N5210F1 – Actions Bassin Versant
- 33 284,14 € au titre du dossier CP5N5210F2 – Education Connaissance ;

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 96 184,10 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants »,

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 44 370 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants »,

- sur l'AESUB « Préserver les ressources en eau » de 5 000 €, votée en 2012, un montant de 1 500 € au titre du dossier 12NEAUPOTF « Eaux usées et pluviales » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du budget de la Région*

▪ au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 3 580,82 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU LAIZON, pour la réalisation d'une étude préalable à la gestion des milieux aquatiques, du ruissellement et de l'érosion des sols sur le bassin du Laizon amont, pour un montant subventionnable de 11 936,08 €,

- 13 433 € à l'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE D'IGE, pour le programme de restauration de la Mème dans le cadre du CRE de la Mème amont, pour un montant subventionnable de 44 778 €,

- 20 885 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEMOIS, pour le programme de restauration de la Mème dans le cadre du CRE de la Mème amont, pour un montant subventionnable de 70 814 €,

- 58 285,28 € au SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES, pour la réalisation du programme de travaux de restauration et d'entretien de la Courtonne et de la Paquine, pour un montant subventionnable de 291 426,41 €,

** sur le chapitre 937 du budget de la Région*

▪ au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 1 620 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS, pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP – 20% en Basse-Normandie), pour un montant subventionnable de 5 400 €,

Diffusée le :

- 8 100 € au SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES, pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 8 100 € au SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS, pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 8 100 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MORTAIN, pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 5 400 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE, pour l'animation 2012 du SAGE Sarthe Amont pour un montant subventionnable de 52 000 €,

- 2 250 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE, pour les actions de communication 2012 du SAGE Sarthe Amont pour un montant subventionnable de 25 000 €,

- 8 100 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE, pour l'animation 2012 du SAGE Huisne pour un montant de dépense subventionnable de 58 000 €,

- 2 700 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE, pour les actions de communication 2012 du SAGE Huisne, pour un montant de dépense subventionnable de 20 000 €,

▪ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 1 500 € à la FEDERATION DE L'ORNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, pour l'édition 2012 du guide « Pêche et Tourisme », pour un montant subventionnable de 6 511,02 € ;

- de modifier la délibération n°11-13 de la Commission Permanente du 28 janvier 2011 comme suit :

- la dépense subventionnable initialement de 82 200 € est ramenée à 31 700 € ; le montant de la subvention de 8 220 € accordée à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour la conduite de la phase consultation-enquête publique restant inchangé ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'émettre un avis favorable au projet de classement des cours d'eau du bassin Seine-Normandie au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, assorti des remarques suivantes :

Sur la forme :

- les cartes fournies avec le projet de révision des classements sont présentées à l'échelle très large du bassin Seine-Normandie, tandis que les fichiers listant les cours d'eau présentent ces derniers à l'échelle très fine de la masse d'eau, ce qui rend l'ensemble de ces documents difficilement exploitables à l'échelle d'une région,

Sur le fond :

- la région Basse-Normandie est concernée par deux grands bassins hydrographiques. Les échelles géographiques retenues pour les deux projets de classement ne sont pas les mêmes, ce qui risque de poser des problèmes de cohérence pour la gestion des cours d'eau au niveau local ;
- de par sa position littorale, la région Basse-Normandie est traversée par de nombreux fleuves côtiers, ce qui en fait une région d'importance particulière à l'échelle du bassin Seine-Normandie pour le maintien des espèces de poissons migrateurs. Le classement aurait donc pu être encore plus complet sur le territoire bas-normand. Par souci de réalisme au regard des moyens à développer pour faire respecter ces classements, la Région s'accorde cependant avec le fait que tous les cours d'eau bas-normands ne peuvent être concernés par le classement dans un premier temps ;
- les collectivités locales, soutenues par leurs partenaires dont la Région, engagent des programmes pluriannuels de travaux sur leurs cours d'eau, afin d'améliorer leur continuité écologique et leur qualité. Il conviendra de vérifier que l'ensemble de ces cours d'eau apparaisse dans le classement. En effet, dans le cas contraire, les propriétaires d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique de ces cours d'eau ne seront soumis à aucune prescription particulière relative à leurs ouvrages, même si ces derniers empêchent de constater les bénéfices attendus par les fonds publics investis ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de communes du Pays Bellêmois, l'AAPPMA de l'Epuisette Igéenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Contrat pour la Restauration et l'Entretien du bassin de la Mêle amont, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-238

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NEDUD « Agir pour un développement durable » de 575 000 € votée en 2012, un montant de 88 025 €, ventilé comme suit :

- 2 450 € au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 12NEDUCOMF,
- 85 575 € au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » 12NEDUCATF ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 950 € à l'Association FOKSA, pour ses actions de prise en compte du développement durable lors de la 6^{ème} édition du festival Blizz'art à Ciral, sur un montant total subventionnable de 36 230 €,

- 1 500 € à la Ville de Coutances, pour l'organisation de la semaine du développement durable 2012 à Coutances, sur un montant total subventionnable de 11 694,80 €,

- 20 000 € à l'URCPIE de Basse-Normandie, pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2012,

- 65 575 € à divers bénéficiaires, pour l'appel à projets « Associations-nous pour le développement durable ! » répartis conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Basse-Normandie, la déclinaison 2012 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2011-2013, jointe en annexe 1,

- les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions, dans le cadre de l'appel à projets « Associations-nous pour le développement durable ! » 2012, rédigées selon la convention-type validée lors de l'Assemblée Plénière des 29 et 20 mars 2009,

- la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète » avec la Maison Familiale rural de Cerisy-Belle-Etoile, selon la convention-type validée lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2006,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-239

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB – 5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 € votée en 2012, un montant global de 588 829,19 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 385 496 € pour les Economies d'énergie,
- . 203 333,19 € pour les Energies renouvelables,

- sur l'AESUB - 5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 200 000 € votée en 2012, un montant global de 7 500 € au titre du dossier 12NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 6 000 € pour les Economies d'énergie,
- . 1 500 € pour les Energies renouvelables,

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 268 200 € aux 4 bénéficiaires de l'annexe 1, pour la rénovation de logements BBC,

- 31 798 € aux 7 bénéficiaires de l'annexe 2, pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiment,

- 19 447 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 3, pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises,

- 30 200 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 4, dans le cadre de l'appel à projet Défi'Bat,

- 35 851 € aux 14 bénéficiaires de l'annexe 6, pour l'opération collective 123 environnement,

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 146 394,19 € aux bénéficiaires de l'annexe 7, pour l'installation de chaufferies bois,

- 14 325 € au bénéficiaire de l'annexe 8, pour la création d'une plate-forme de stockage de bois,

- 6 882 € au bénéficiaire de l'annexe 9, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire,

- 7 500 € au bénéficiaire de l'annexe 10, pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

- 22 500 € au bénéficiaire de l'annexe 11, pour une initiative innovante d'installation de panneaux photovoltaïques,

- 5 732 € aux 5 bénéficiaires de l'annexe 12, pour l'installation d'éoliennes individuelles,

Diffusée le :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 6 000 € à l'Association Effinergie, pour l'achat en précommande de 300 guides relatifs au label Effinergie+ et la contribution de la Région Basse-Normandie à l'Observatoire du BBC,

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 1 500 € à l'IUT de Cherbourg-Saint-Lô (50), pour le concours GIM'EOLE 2012, pour une dépense subventionnable de 33 000 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au FORES avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n°11-117 de l'Assemblée plénière en date du 15 décembre 2011 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,

- les conventions relatives aux appels à projets Défi'Bat 2010 et 2011 avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 4, selon le modèle de convention joint en annexe 5,

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012 relative à « *Lutter contre les changements climatiques* », avec les bénéficiaires suivants :

- . la Communauté de communes de Vassy, pour l'installation d'une chaufferie bois et plateforme bois déchiqueté,
- . la commune de Carrouges, pour l'installation d'une chaufferie bois,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-240

sur les transports ferroviaires : conventions relatives à la mise en place du billet unique

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Intermodalité » de 3 000 000 € votée en 2012, un montant de 297 000 € au titre du dossier 12QBFBILL « billettique intermodale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 297 000 € à la SNCF, au titre des études préalables au déploiement d'un système billettique sur le réseau TER de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec Calypso Networks Association, la convention d'usage de l'application d'interopérabilité Triangle 2, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-241

sur les transports ferroviaires : défraiement de l'Association pour la Défense et le Promotion de la ligne Caen-Saint-Lô-Rennes (ADPCR) et du Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC) au titre de leurs participations aux comités de ligne

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,
Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subventions, divers, adhésions » de 28 500 € votée en 2012, un montant de 1 050 € au titre du dossier 12QBFSUB « Subventions diverses organisme de transports » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 1 050 €, au titre des participations aux comités de ligne pour l'année 2012, répartie comme suit :

- 800 € à l'Association pour la Défense et le Promotion de la ligne ferroviaire Caen-Saint-Lô-Rennes (ADPCR),

- 250 € au Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- le versement de la subvention interviendra sur présentation d'une demande de versement de subvention par l'Association pour la Défense et la Promotion de la ligne ferroviaire Caen-Saint-Lô-Rennes et le Centre Technique Régional de la Consommation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-242

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les transports ferroviaires : gamme tarifaire du réseau TER Basse-Normandie –
évolution du produit Sillage Loisirs en Visi'ter**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 63 489 484 € votée en 2012, un montant de 20 000 € au titre du dossier 12QBFETAR « Tarification TER », ventilé comme suit :

- 20 000 € pour le produit Visi'ter ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à la SNCF, au titre de la vente du produit tarifaire Visi'ter, pour l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF :

- . l'avenant n° 4 à la convention relative à la mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale en Basse-Normandie, joint en annexe 1,
- . la convention relative à la mise en œuvre de la tarification régionale Visi'ter, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-243

sur la mer et le littoral : promotion nautique - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 17 000 € au titre du dossier 12MPROMOF ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Cherbourg, pour la participation de son équipage au Défi des Ports de Pêche 2012 à l'Ile d'Yeu,

- 1 500 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Grandcamp-Maisy, pour la participation de son équipage du Défi des Ports de Pêche 2012 à l'Ile d'Yeu,

- 1 500 € à l'Association Défi des Ports de Pêche du Bessin, pour la participation de son équipage du Défi des Ports de Pêche 2012 à l'Ile d'Yeu,

- 1 500 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Saint-Vaast, Val de Saire, pour la participation de son équipage du Défi des Ports de Pêche 2012 à l'Ile d'Yeu,

- 5 000 € à la Communauté de Communes du Pays Granvillais, pour l'organisation du 1^{er} Festival des Voiles de Travail du Pays Granvillais,

- 5 000 € à l'Association Vague-lettre, pour l'organisation des rencontres maritimes « La marée des mots »,

- 1 000 € à la Société des Régates de Courseulles, pour l'organisation de la semaine de Voile en Calvados ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Défi des Ports de Pêche de Cherbourg, la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec l'Association Défi des Ports de Pêche de Grandcamp-Maisy, la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- avec l'Association Défi des Ports de Pêche du Bessin, la convention correspondante, jointe en annexe 3,

- avec l'Association Défi des Ports de Pêche Saint-Vaast-la-Hougue/Val de Saire, la convention correspondante, jointe en annexe 4,

- avec la Communauté de Communes du Pays Granvillais, la convention correspondante, jointe en annexe 5,

- avec l'Association Vague-lettre, la convention correspondante, jointe en annexe 6,

- avec l'Association Société des Régates de Courseulles, la convention correspondante, jointe en annexe 7,

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-244

sur la mer et le littoral : sécurité en mer

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Sécurité maritime » de 100 000 € votée en 2012, un montant de 5 000 € au titre du dossier 12MSECUMEI ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à la station SNSM de Ouistreham, pour le remplacement du moteur du zodiac d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Société Nationale de Sauvetage en Mer », la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-245

sur la mer et le littoral : EMR – Salon EWEA 1^{er} salon de l'éolien en Europe

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la prise en charge aux frais réels, des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration d'une délégation de 7 personnes dont la liste est jointe en annexe, pour leur participation au salon EWEA 1^{er} salon de l'éolien en Europe, qui s'est déroulé du 16 au 19 avril 2012 à Copenhague ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-246

sur le Développement Numérique du Territoire : opération « DOP-TIC + : mise en œuvre d'un dispositif visant à éviter le dopage et sensibiliser les acteurs de la filière équine aux TIC »

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention d'investissement maximale de 35 746,34 € à l'association « Société des Courses du Pays d'Auge », sise à l'Hippodrome de Clairefontaine à Tourgeville (Calvados), sur une base éligible de 119 154,49 € (soit un taux d'intervention de 30 %), pour la mise en œuvre de l'opération « DOP-TIC + : mise en œuvre d'un dispositif visant à éviter le dopage et sensibiliser les acteurs de la filière équine aux TIC » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Société des Courses du Pays d'Auge », la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-247

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Rénovation Urbaine » de 170 000 € votée en 2012, un montant de 600 € au titre du dossier 12UANRUF- RENOVATION URBAINE AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de la rénovation urbaine, une subvention de 600 € à la Ville de Cherbourg-Octeville dans le cadre de la convention ANRU de l'agglomération cherbourgeoise ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs :

- à la Ville de Cherbourg-Octeville,

- à la SAIEM d'Argentan pour son projet de résidentialisation rue Blériot, quartier Saint Michel à Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-248

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 1 200 000 € votée pour 2012, un montant de 741 667 € au titre du dossier 12UEPFN2I - FONCIER AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 741 667 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds friche et du fonds partenarial de restructuration de l'habitat, répartie conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, conformément à la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière sera versée au démarrage des études ou des opérations inscrites au programme d'intervention,
- une deuxième avance de 30 % sera versée quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-249

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 11-327 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011 comme suit :

- de transférer à l'étude de Maître Xavier LEMME, mandataire judiciaire, le solde de la subvention, soit 30 000 € initialement attribués à l'Association Ornaise pour le Logement Temporaire des Jeunes ; cette dernière étant en liquidation judiciaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-250

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la ville » - Edition 2012

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la Maison de l'Emploi et de la Formation du PAPAO,

- d'affecter sur l'AESUB - 5UVIL « Politique de la ville » de 300 000 € votée en 2012, un montant de 268 594 € au titre du dossier 12UCOHESOF « Cohésion urbaine AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons la ville », un montant total de subventions de 268 594 € réparti conformément aux annexes I et II ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement pourra intervenir à la signature de la convention « Association – Conseil Régional » à hauteur maximum de 70 % du montant de la subvention,
- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'approuver les conventions-types jointes en annexe III et IV ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-251

**sur la politique de la ville : étude de requalification urbaine du quartier Jacques Prévert
à la Ferté-Macé**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB - 5UVIL « Politique de la ville » de 900 000 € votée en 2012, un montant de 15 000 € au titre du dossier 12UCOHESOI« Cohésion urbaine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à la Ville de la Ferté-Macé, pour l'étude de requalification urbaine du quartier Jacques Prévert à la Ferté-Macé, représentant 23,15 % du montant du projet ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-252

sur la prévention et les solidarités

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 185 000 € votée en 2012, pour la prévention et la solidarité, un montant de 5 500 € au titre du dossier 12HPREVSAF « Actions de prévention pour la santé AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 5 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-253

**sur la santé et les territoires : convention Région – Observatoire Régional de la Santé
(ORS) de Basse-Normandie pour l'année 2012**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « Prévention et solidarités » de 185 000 € votée en 2012, un montant de 80 000 € au titre du dossier 12HPREVSAF « Actions de prévention pour la santé AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement de 80 000 € à l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie (ORS B-BN), pour les études et enquêtes menées en 2012 pour la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie (ORS B-N), la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-254

sur la santé : avis de consultation relatif aux zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis défavorable relatif aux zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux, conformément aux documents joints en annexes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-255

sur l'éducation : amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 78 250 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques des lycées publics (annexe 1) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Jules Verne à Mondeville devant réaliser les achats rapidement ;

- de modifier la délibération du 26 septembre 2003 accordant une subvention de 12 880 € au lycée La Roquette à Coutances, pour le renouvellement d'équipements dans le cadre de la rénovation des métiers de l'électrotechnique, et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette somme, soit 1 899,33 €, pour participer au financement d'une table de montage pour la filière Métal Alu Verre ;

- de modifier la délibération du 13 avril 2007 accordant une subvention de 9 688 € au lycée La Roquette à Coutances, pour l'acquisition de matériaux et composants pour l'aménagement de l'espace pose pour le bac pro « BTMA », et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette somme, soit 226,23 €, pour participer au financement d'une table de montage pour la filière Métal Alu Verre ;

- de modifier la délibération du 19 juin 2008 accordant une subvention de 19 500 € au lycée La Roquette à Coutances, pour l'acquisition d'une coudeuse et d'une torsadeuse, et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette somme, soit 23,86 €, pour participer au financement d'une table de montage pour la filière Métal Alu Verre ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée La Roquette à Coutances devant réaliser l'achat de cette table de montage rapidement ;

- d'attribuer 75 subventions d'un montant total de 500 000 € sur le chapitre 902 pour la dotation de renouvellement du mobilier scolaire et/ou d'hébergement (annexe 3) ;

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 2 subventions d'un montant 10 868,92 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 4) ;

Au titre des équipements pédagogiques et aménagement dans les établissements d'enseignement privé

- d'attribuer 16 subventions sur le chapitre 902 d'un montant total de 362 301 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés sous contrat, soit 201 641 € pour les Maisons Familiales Rurales (annexe 5), 116 404,50 € pour les établissements relevant du CREAP (annexe 6) et 44 255,50 € pour les établissements relevant de l'UNREP (annexe 7). Un solde de crédits de 1 137 699 € sera réparti lors d'une prochaine Commission Permanente, l'UREC n'ayant pas encore déposé ses demandes ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, la Maison Familiale et Rurale d'Alençon ayant dû procéder aux investissements en urgence ;

- de prolonger jusqu'au 30 novembre 2012 le délai imparti pour permettre le versement du solde de la subvention accordée par délibération n° 08-557 du 11 juillet 2008 au lycée l'Espérance de Tinchebray, pour l'acquisition de premiers équipements nécessaires à la formation BEP « Techniques du froid et du conditionnement », pour un montant total de 189 678 €, et dont le reliquat a été attribué au lycée Giel Don Bosco de Giel, par délibération n° 11-224 du 22 avril 2011 pour que ce dernier puisse continuer les investissements prévus initialement ;

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 8 subventions d'un montant total de 114 580 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 8) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Camille Claudel à Caen devant effectuer des travaux de mise en conformité au niveau du chauffage, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Arcisse de Caumont à Bayeux devant effectuer des travaux de bardage de l'extension STI, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Agricole du Manoir à Saint Hilaire du Harcouët devant effectuer les travaux de rénovation des sanitaires du bâtiment administratif, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Hôtelier Maurice Marland à Granville devant effectuer des travaux de rénovation des logements de fonction, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Hôtelier Maurice Marland à Granville devant effectuer des travaux de modification du bureau du service intendance, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Auguste Chevalier à Domfront devant effectuer des travaux de remplacement de la laine de verre et louer une benne, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Jean Guéhenno à Flers devant effectuer des travaux de remplacement de régulation et réfection armoire électrique chaufferie du restaurant scolaire, en urgence ;

- de modifier la délibération du 19 septembre 2008 accordant, au titre de la dotation entretien et réparation du propriétaire complémentaire, une subvention de 14 000 € au lycée Hôtelier Rabelais à Hérouville Saint Clair, pour le raccordement d'une zone du lycée à la nouvelle centrale de sécurité incendie et mise en conformité des déclencheurs de sirènes et d'autoriser le lycée à réaffecter 12 431.74 € de cette subvention pour les travaux de remplacement du moteur de traction et des câbles de l'ascenseur, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence ;

Diffusée le :

Au titre du fonctionnement des EPLE

- d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 12 164.63 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires versées aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE (annexe 9) ;

- d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'hébergement d'élèves internes du Lycée Robert de Mortain à l'IME de Mortain (annexe 10) ;

Au titre de l'hébergement

- d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement entre le lycée Malherbe de Caen et le lycée Camille Claudel de Caen (annexe 11),

Au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver la cession au Syndicat Mixte Manche Numérique d'une emprise du LEG Victor Grignard situé à Cherbourg-Octeville d'environ 200 m² (sous réserve du document d'arpentage diligenté auprès d'un géomètre-expert par la Région) sur la base de 150 €/m², les frais liés à cette transaction étant pris en charge par ledit Syndicat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de cette décision ;

Au titre de l'occupation du domaine public régional – Redevance d'occupation

- de fixer à l'encontre du Centre Régional de la Documentation Pédagogique de l'Académie de Caen à 5 051,40 € le montant annuel de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public ;

- d'autoriser le Président à signer les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de ces décisions ;

- d'imputer les crédits correspondants, concernant l'investissement, sur le chapitre 902, et, concernant le fonctionnement, sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-256

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 7 subventions d'un montant total de 36 992,63 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Victor Grignard à Cherbourg a dû procéder en urgence au remplacement de son matériel afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Edmond Doucet à Equeurdreville-Hainneville devant effectuer une remise en état de l'armoire chaude, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Victor Lépine à Caen devant acheter une armoire froide positive ventilée, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Marguerite de Navarre à Alençon devant acheter une essoreuse à salade et une cellule de refroidissement rapide, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 25 mai 2012, le lycée Camille Claudel à Caen devant effectuer des travaux d'aménagement du local laverie, en urgence ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-257

sur l'éducation : politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer 8 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional d'un montant total de 8 471,77 € sur le chapitre 932 (annexe 1),

- d'autoriser les lycées « Auguste Loutreuil » à Sées et « Salvador Allendé » à Hérouville St Clair à conserver le reliquat des subventions accordées à deux élèves suite à un changement de situation. Ces reliquats viendront en déduction de prochaines demandes ;

- d'autoriser l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 450,00 € établi à l'ordre du LP Jean Mermoz à VIRE dans le cadre de l'action « Education à la santé – musiques amplifiées et risques auditifs » du budget participatif au titre de l'année 2011-2012 ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 un montant global de subvention de **794 340.00 €** pour les EPI, boîtes à outils, tenues professionnelles réparti comme suit :

au titre des EPI conformément à l'annexe 2 qui détaille la répartition par établissement

Etablissements	Nbre de subventions	Montant des dotations	Compte
Lycées publics EN	40	183 416.00 €	65735
Lycées privés EN	18	60 379.00 €	6574
Lycées agricoles publics	7	60 167.00 €	65735
Lycées agricoles privés	33	126 394.00 €	6574
Lycée maritime	1	8 220.00 €	65735
EPI : TOTAL DOTATION 2012		438 576.00 €	

au titre des tenues professionnelles conformément à l'annexe 3 qui détaille la répartition par établissement

Etablissements	Nbre de subventions	Montant des dotations	Compte
Lycées publics EN	32	160 846.00 €	65735
Lycées privés EN	14	41 597.00 €	6574
Lycée maritime	1	9 400.00 €	65735
TENUES PROFESSIONNELLES : TOTAL DOTATION 2012		211 843.00 €	

au titre des boîtes à outils conformément à l'annexe 4 qui détaille la répartition par établissement

Etablissements	Nbre de subventions	Montant des dotations	Compte
Lycées publics EN	36	107 641.00 €	65735
Lycées privés EN	10	33 831.00 €	6574
Lycées agricoles publics	1	401.00 €	65735
Lycées agricoles privés	4	2 048.00 €	6574
BOITES A OUTILS : TOTAL DOTATION 2012		143 921.00 €	

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-258

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- ✓ sur l'APSUB «Opérations d'investissement Enseignement Supérieur» de 851 000 € votée en 2012 un montant de 31 000 € au titre du dossier 12ESDEMARI « offre de formation qualité aide au démarrage »,
- ✓ sur l'APSUB «Opérations d'investissement Enseignement Supérieur» de 550 000 € votée en 2012 un montant de 222 000 € au titre du dossier 12ESHCPERI « financement des projets nouveaux hors CPER »,
- ✓ sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 58 500 € votée en 2012 un montant de 1 271,11 € au titre du dossier 12ESORUNF « ORFS et financement diverses actions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement, les subventions suivantes :

- 31 000 € à CNAM / INTECHMER pour l'acquisition d'équipements pédagogiques.
- 222 000 € au CHU relative à la participation régionale pour l'acquisition de 6 fauteuils dentaires dans le cadre de la création d'une unité d'odontologie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CNAM / INTECHMER, la convention jointe en annexe 1,
- avec le CHU, la convention jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-259

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'enseignement supérieur : Plan Régional de Développement des Formations
Professionnelles - carte des formations sanitaires et sociales**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier de Flers, à augmenter ses capacités d'accueil de 2 places supplémentaires pour l'année 2012, passant de 61 places à 63 places,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-260

sur les formations sanitaires et sociales : exonération des droits d'inscription

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région une dotation à chaque établissement, en raison de la mise en place de l'exonération des frais d'inscription pour certains étudiants, pour un montant de 85 279,23 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-261

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Bâtiments Lycées » de 18 350 000 € votée pour 2012 sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe ;

au titre du patrimoine

- de désaffecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Travaux sur le patrimoine » de 9 000 000 € votée pour 2012 sur le chapitre 900, un montant de 1 000 000 € au titre du dossier 12ZPVAUBEN pour la construction de bureaux sur le site Vaubenard ;

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Travaux sur le patrimoine » de 9 000 000 € votée pour 2012 sur le chapitre 900, un montant de 1 000 000 € au titre du dossier 12ZPARRSON pour les travaux sur la sonorisation, la projection, la Gestion Technique Climatisée (GTC) et la réfection du système de climatisation sur le site « d'Arromanches 360° » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-262

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB équipements jeunesse et sports de 6 500 000 € votée en 2012, un montant de 5 000 € au titre du dossier 12GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, une subvention de 5 000 € au Club de Karting de l'Orne, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé par le Président de l'Association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-263

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux Evénements Sportifs » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 59 500 € au titre du dossier 12GEV « Aide à l'Organisation d'Evénements Sportifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme d'Aide à l'Organisation d'Evénements Sportifs, un montant total de subventions de 59 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les événements suivants :

- Le Championnat National de VTT UGSEL, organisé par l'Association Sportive Les Cèdres les 9, 10 et 11 mai 2012,
- Le Tour de la Manche cycliste, organisé par l'association Tour de la Manche Organisation du 3 au 6 mai 2012,
- Une manche de championnat de France de voitures radio commandées, organisée par l'association Mini Bolides Chausiens les 28 et 29 avril 2012,
- La 31^{ème} course de côte des Teurses Hébécrevon/Agneaux, organisée par l'Association Sportive Automobile du Bocage les 11, 12 et 13 mai 2012,
- Le championnat Inter-ligue de laser (grade 4), organisée par le Deauville Yacht Club les 28 et 29 avril 2012,
- Le tournoi international cadets, organisé par l'AS Cherbourg Basket les 7, 8 et 9 avril 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-264

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - interventions liées aux missions éducatives de la Région

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933, du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 5 400 €, réparti comme suit :

- 2 000 € à la Ville de Falaise – Point Information Jeunesse,

- 1 300 € à la Ville d'Avranches – Point Information Jeunesse,

- 1 800 € à l'Association ARRFIS-IRTS,

- 300 € à l'Association des Etudiants Sénégalais de Caen, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour L'Evénement Multiculturel, organisé par l'Association des Etudiants Sénégalais de Caen, du 2 au 4 mai 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-265

sur la jeunesse et les sports : aide aux grands clubs régionaux – centres de formation

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux Grands Clubs Régionaux » de 1 440 000 € votée en 2012, un montant de 320 000 € au titre du dossier 12GCLUREG « Aide aux Grands Clubs Régionaux, Centres de Formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'Aide aux Grands Clubs Régionaux, Centres de Formation, une subvention de 320 000 € à la SASP du Stade Malherbe Caennais ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-266

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du Fonds Régional de la Vie Associative, pour un montant total de 9 800 €, les subventions suivantes :

- 6 000 € à l'Association Mouvement Régional de Jeunesse Chrétienne (MRJC),

- 300 € à l'Association Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC),

- 2 000 € à l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN),

- 700 € à l'Association GENEPI,

- 800 € à l'Association Alcool Assistance de l'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-267

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur la jeunesse et les sports : projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014 -
compétitions équestres**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des Sports Equestres » de 580 000 € votée en 2012, un montant de 19 000 € au titre du dossier 12GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'aide à l'organisation d'événements équestres, un montant total de 19 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-268

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de 274 900 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-269

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, moins 8 abstentions (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Véronique LOUWAGIE, Florence MAZIER (pouvoir de Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN),

- d'affecter sur l'AE de 992 982 € votée pour 2012 pour l'aide à l'emploi, un montant total de 45 000 € ventilé comme suit :

- 30 000 € sur le sous-dossier 12JAEMTAEM « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- 15 000 € sur le sous-dossier 12JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », un montant total de subventions de 15 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 10-803 du 19 novembre 2010

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'association « SCOP Hybrid Energie et Eco-Système (HYES) » à Saint-Pierre-Azif (Calvados) est portée à 48 000 €, dans la mesure où le salarié recruté peut être reconnu « public prioritaire »,

* n° 11-790 du 25 novembre 2011

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'association « Jeunesse Sportive de Fleury sur Orne » à Fleury sur Orne (Calvados), est portée à 48 000 €, dans la mesure où le salarié recruté peut être reconnu « public prioritaire » ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date du début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-270

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 14 000 € au titre du dossier 12FEDUCARF «Education artistique et culturelle» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Education artistique et culturelle», un montant total de subventions de 14 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Le Radar ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-271

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 380 000 € au titre du dossier 12FRESPARF «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture», une subvention de 380 000 € conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-272

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 112 907 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

- sur l'APSUB Culture de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 101 466,63 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et Culturelles» ;

- d'attribuer au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles» :

** Sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 112 907 €, répartis conformément à l'annexe 1 ;

** Sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 101 466,63 €, répartis conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier les délibérations des Commissions Permanentes suivantes :

- n° 12-43 du 3 février 2012 en requalifiant la subvention de 460 000 € attribuée au Théâtre du Préau SARL – Centre Dramatique Régional de Vire en « complément de prix »;

- n° 12-150 du 30 mars 2012 en requalifiant la subvention de 175 000 € attribuée à l'Association Le Panta Théâtre en « complément de prix »;

- n° 11-795 du 25 novembre 2011 en transférant à la SARL SORTILEGE, la subvention de 10 000 € initialement attribuée à la SARL Scarlett et Compagnie pour le soutien à l'écriture du long métrage «En cage» ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- * proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle (2011-2013) entre l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région, le Conseil Général de l'Orne et l'association Les Arts Improvisés jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-273

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 403 800 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Animation des territoires», un montant total de subventions de 403 800 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, de l'Association Salicorne, de l'Association Les amis de la Musique à Deauville (festival de Pâques), de l'Association Mosaïque ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-274

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 358 900 € au titre du dossier 12FRAYREGF «Contribution au rayonnement de la Région» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Contribution au rayonnement de la Région», un montant total de subventions de 358 900 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-275

sur l'inventaire général du patrimoine culturel : valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'APSUB « Acquisition Inventaire et Patrimoine Culturel » de 3 617 676 € votée pour 2012, un montant de 130 000 € au titre du dossier 12YEVALPAT « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- l'APCPER de 4 290 000 € votée en 2008, un montant de 3 890 000 € au titre du dossier CP5Y7003SI « Valorisation du patrimoine CPER – IMEC » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-276

sur les affaires européennes et relations internationales

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Pascale CAUCHY ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au CRECET,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 14 200 € réparti conformément à l'annexe 2 jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier Club de lutte de l'Aigle ;

- d'autoriser :

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, sur place des personnes suivantes faisant partie de la délégation du Fujian du 4 au 7 juin 2012 :

- Mr. XU Qian, Vice-Président exécutif du Congrès du peuple chinois du Fujian,
- Mr. LIU Wenhao, Président du Comité des Affaires économiques et financières du Congrès du peuple chinois du Fujian,
- Mr. GUO Yuejin, Directeur Général Adjoint du bureau de l'Agriculture du Fujian,
- Mr. LIANG Zhuangzhi, Directeur du Bureau du Commerce Extérieur et de la Coopération Economique,
- Mr. CAI Manzai, Secrétaire de Mr XU Qian,
- Ms HUANG Shaorong, Directrice et interprète du Bureau des affaires Etrangères du Fujian,

→ le Président à signer :

- avec le CRECET, l'avenant à la convention « CRECET appui à la mise en œuvre du volet culturel du partenariat avec le Comté du Hordaland », précisant une nouvelle date limite de retour des justificatifs au 31 juillet 2013, joint en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mises en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-277

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne / Alençon – Développer une animation touristique autour de la voie verte 2011-2012

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 202 601,00 €, votée pour 2012, un montant global de 21 287,50 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région un montant de 21 287,50 € au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne/Alençon pour développer une animation touristique autour de la voie verte ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-278

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Association « Les Tourelles » - Extension et développement de la maison familiale de vacances à Asnelles-Sur-Mer (14)

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention globale de 13 066 199,00 €, votée pour 2012, un montant global de 400 000,00 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région un montant de 400 000,00 € à l'Association « Les Tourelles pour l'extension et l'aménagement de sa maison familiale de vacances ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-279

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Montebourg – Construction d'un nouvel EHPAD BBC

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199,00 € votée pour 2012, un montant global de 174 315,62 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP » – sous-dossier « Efficacité Energétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région un montant de 174 315,62 € à l'EHPAD de Montebourg pour la construction d'un nouvel EHPAD BBC à Montebourg ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-280

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Communauté de Communes de Vassy – Installation d’une chaudière bois et d’une plateforme de stockage de bois

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199,00 € votée pour 2012, un montant global de 136 295,64 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP » – sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région un montant de 136 295,64 € à la Communauté de Communes de Vassy pour son projet d'installation d'une chaudière bois et d'une plateforme de stockage de bois ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-281

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – OPH Manche Habitat – Réhabilitation HPE de 44 logements sociaux à Agneaux

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199,00 € votée pour 2012, un montant global de 107 916,04 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP » – sous-dossier « Efficacité Energétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région un montant de 107 916,04 € à l'OPH Manche Habitat pour la réhabilitation de 44 logements sociaux à Agneaux ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-282

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – OPH Manche Habitat – Réhabilitation HPE de 48 logements sociaux à Saint-Lô

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199,00 € votée pour 2012, un montant global de 120 000,00 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP » – sous-dossier « Efficacité Energétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région un montant de 120 000,00 € à l'OPH Manche Habitat pour la réhabilitation de 48 logements sociaux à Saint-Lô ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-283

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – Définition de la trame verte et bleue sur la Communauté des Communes de Sainte-Mère-Eglise

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601,00 € votée pour 2012, un montant global de 25 176,00 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonc. AE » – sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région un montant de 25 176,00 € au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la définition de la trame verte et bleue sur la Communauté des Communes de Sainte-Mère-Eglise ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-284

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche – Charte d’entretien
des espaces publics**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601,00 € votée pour 2012, un montant global de 6 050,00 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonc. AE » – sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région un montant de 6 050,00 € Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche pour la réalisation d'une charte d'entretien des espaces publics ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-285

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Institut Régional de Développement Durable (IRD2) – Organisation d'un colloque national sur l'acceptabilité sociale des énergies marines renouvelables

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601,00 € votée pour 2012, un montant global de 54 544,16 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonc. AE » – sous-dossier « Energies Renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région un montant de 54 544,16 € à l'Institut Régional de Développement Durable (IRD2) pour son projet de colloque national sur l'acceptabilité sociale des énergies marines renouvelables ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-286

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – Communauté de Communes de Gacé – Installation d'une chaudière bois**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199,00 € votée pour 2012, un montant global de 32 737,80 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Inves. AP » – sous-dossier « Energies Renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région un montant de 34 737,80 € à la Communauté des Communes de Gacé pour son projet d'installation d'une chaudière bois ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-287

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – ADPESRANC –soutien à la structuration de la filière nucléaire**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN),

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601,00 € votée pour 2012, un montant global de 102 800,00 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonc. AE » – sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région un montant de 102 800,00 € à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord Cotentin (ADPESRANC) pour le soutien à la structuration de la filière nucléaire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-288

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – Désaffectation de montants FEDER**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter les montants FEDER figurant dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-289

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – SA Logi Pays – Rénovation de 12 pavillons Haute Performance Energétique
à Thury-Harcourt - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Logi Pays pour la rénovation 12 pavillons HPE à Thury-Harcourt au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-290

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – SA Logi Pays – Rénovation de 22 pavillons Haute Performance Energétique
à Saint-Martin-de-Fontenay - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Logi Pays pour la rénovation 22 pavillons HPE à Saint-Martin-de-Fontenay au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-291

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – SA Logi Pays – Rénovation de 15 pavillons Haute Performance Energétique
à Villers-sur-Mer - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Logi Pays pour la rénovation 15 pavillons HPE à Villers-sur-Mer au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-292

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – SA Logi Pays – Rénovation de 23 pavillons Haute Performance Energétique
à Saint-André-de-l’Orne - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Logi Pays pour la rénovation 23 pavillons HPE à Saint-André-de-l'Orne au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-293

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – SA Logi Pays – Rénovation de 11 pavillons Haute Performance Energétique
à Saint-Martin-de-Fontenay - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Logi Pays pour la rénovation 11 pavillons HPE à Saint-Martin-de-Fontenay au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-294

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – SA Logi Pays – Rénovation de 22 pavillons Haute Performance Energétique
à la Graverie - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Logi Pays pour la rénovation 22 pavillons HPE à la Graverie au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-295

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Office Public de l’Habitat (OPH) Manche Habitat – Rénovation de 24 logement sociaux collectifs Haute Performance Energétique à Villedieu-les-Poêles - Inéligible

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Office Public de l'Habitat - Manche Habitat pour la rénovation 24 logements collectifs HPE à Villedieu-les-Poêles au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-296

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Office Public de l’Habitat (OPH) Manche Habitat – Rénovation de 64 logement sociaux collectifs Haute Performance Energétique à Saint-Lô et Villedieu-les-Poêles - Inéligible

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Office Public de l'Habitat - Manche Habitat pour la rénovation 64 logements collectifs HPE à Saint-Lô et Villedieu-les-Poêles au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-297

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – Commune de Lonrai – construction d'une salle bivalente THPE - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune de Lonrai pour la construction d'une salle bivalente au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-298

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – Commune d'Aube – Installation d'une chaudière bois - Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune d'Aube pour l'installation d'une chaudière bois au titre de la sous-mesure 4.1.2 « Energies Renouvelables » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-299

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Association Régionale l’Habitat Social de Basse-Normandie – Mise en place d’un système de gestion partagée de la demande de logement locatif social dans le Calvados - Inéligible

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par Association Régionale pour l'Habitat Social de Basse-Normandie pour la mise en place d'un système de gestion partagée de la demande de logement locatif social dans le Calvados au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-300

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER
2007-2013 – Syndicat scolaire du Courbençon – construction d'un groupe scolaire –
Inéligible**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël
BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl
DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET,
Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique
LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent
SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-
Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT
(pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par le Syndicat Solaire du Courbençon pour la construction d'un groupe scolaire au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-301

sur les coopérations internationales et les mobilités

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB de 976 205 € « Coopération Décentralisée » votée pour 2012, les montants suivants :

- . 24 300 € sur le dossier 12YDMACEDO– Coop Déc – Macédoine,

- . 150 000 € sur le dossier 12YDPARTEN – Coop Dec – Partenariat Stratégique,

- sur l'AESUB de 361 400 € « Droits de l'Homme » votée pour 2012, un montant de 8 000 € sur le dossier 12YD-DDH – Droits de l'Homme autre ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 182 300 € réparti comme suit :

- 10 500 € à la Ville de Cherbourg-Octeville pour la coopération décentralisée avec la ville de Véles en Macédoine en 2012,

- 10 000 € au Festival du Film d'Ohrid pour l'organisation du festival du film français d'Ohrid du 30 juin au 5 juillet 2012,

- 1 800 € au lycée Gambier de Lisieux pour la venue de lycéens macédoniens au lycée Gambier du 30 mars au 14 avril 2012,

- 2 000 € à l'association Accueil Paysan Basse-Normandie pour son projet de partenariat multilatéral en 2012,

- 105 000 € à Eau-Vive pour le financement au programme d'appui au développement local du canton de Kornaka en 2012 (année 3),

- 15 000 € à l'Association Avril pour l'animation du programme régional de mobilité des jeunes vers les pays du Sud en 2012,

- 15 000 € à la Maison Pour Tous Léo Lagrange pour l'animation du programme régional de mobilité des jeunes vers les pays du Sud en 2012

- 15 000 € à l'Association D'Ecouvres Verte pour l'animation du programme régional de mobilité des jeunes vers les pays du Sud sur l'année 2012,

- 8 000 € à l'Amicale du camp de concentration de Dachau pour le congrès national du 7 au 9 septembre 2012 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour la venue de lycéens macédoniens au lycée Gambier de Lisieux du 30 mars au 14 avril 2012 ;

- d'autoriser la prise en charge aux frais réels de déplacement et de mission réception de 5 représentants du monde audiovisuel et cinématographique en République de Macédoine, pour la période du 30 juin au 5 juillet 2012 ;

Diffusée le :

- de modifier et compléter la délibération n° 12-188 du 30 mars 2012 :

→ pour prendre en charge aux frais réels le déplacement aller-retour entre Lille et Caen ainsi que les frais réels d'hébergement et de restauration pour M. RAKOTONIRINA à partir du **22 avril jusqu'au 24 avril 2012** pour ses journées de travail à la Région, à Caen (et non du 14 au 22 avril 2012),

→ pour prendre en charge aux frais réels, l'organisation du Core Group Sécurité Alimentaire à la Région Basse-Normandie les **23 et 24 mai 2012** (au lieu des 22 et 23 mai), à savoir :

- les frais de restauration à hauteur de **4 repas** (au lieu de 2) de **40 personnes** (et non 35) **les 23 et 24 mai 2012** (au lieu des 22 et 23 mai) du Core Group Sécurité Alimentaire,
- les frais de transport (billets d'avion aller-retour Tamatave/Paris et billets de train aller-retour Paris/Caen), ainsi que les frais réels de mission-réception de M. Jules Ferdinand ROSA, coordonnateur des coopérations régionales et de M. Ralph Antonio RASALONDRAIBE, Directeur du développement régional, **entre le 18 mai et le 2 juin 2012** (et non du 21 au 27 mai 2012),

→ pour prendre en charge :

- la location d'une navette Albion pour un aller-retour Paris/Charles de Gaulle - Caen, pour une délégation colombienne, comprenant 8 personnes entre le 20 et le 27 mai 2012,
- la location d'une navette Albion pour un aller-retour Paris/Charles de Gaulle - Caen, pour une délégation sénégalaise et équatorienne, comprenant 4 personnes entre le 21 et le 25 mai 2012 ;

- de prendre en charge aux frais réels les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration de ces délégations sur une période allant au maximum du 18 mai au 2 juin 2012 ;

- de modifier la délibération n° 12-188 du 30 mars 2012 afin de corriger le montant de la cotisation 2011 à l'Association des Agences de la Démocratie Locale qui s'élève à 4 800 € (au lieu de 4 500 €) ;

- de modifier la délibération n° 11-700 du 21 octobre 2011 : la subvention accordée au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin est de **8 000 €** (et non de 12 000 €), conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, l'avenant à la convention 2011-CD-188, joint en annexe 2,

- avec Eau-Vive Basse-Normandie, la convention 2012-CD-222, jointe en annexe 3,

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-302

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 900 000 €, votée en 2012, les montants suivants :

- un montant global de 265 883,81 € au titre du dossier «12TINGENIF» «Renforcement de l'ingénierie » répartis comme suit :

- 21 586,10 € pour le « FACIT »,
- 244 297,71 € pour « l'Ingénierie territoriale »,

- 50 000 € au titre du dossier «12TPROFESF» «Accompagnement de la professionnalisation » pour les « Réseaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 21 586,88 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe 1,
- 244 297,71 € au titre de « l'Ingénierie territoriale », conformément à l'annexe 2,
- 20 000 € à l'association Accueil Paysan Basse-Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 67 704 €,
- 30 000 € à l'association Gîtes de France Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 153 002 € ;

- d'annuler la subvention de 4 784 € attribuée par délibération n° 11-143 de la Commission Permanente du 25 février 2011 à Mme Gaëlle LEBEC pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du FACIT ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2011 pour Mme Gaëlle LEBEC,
- 1^{er} janvier 2012 pour les associations Gîtes de France Normandie et Accueil Paysan ainsi que pour l'ensemble des dossiers de l'annexe 2,
- 16 février 2012 pour la commune de Bernières-sur-Mer,
- 14 mars 2012 pour M. Jean-Michel EMPRIN,
- 20 mars 2012 pour M. Olivier LORIN et la SNC Société Hôtelière Boston ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-303

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, François DIGARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au programme d'animations 2012 au Haras de Saint-Lô de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô,

• d'affecter :

→ sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 250 000 €, votée pour 2012 les montants suivants :

▪ 143 470,55 € au titre du dossier « 12TFILIERI » «Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :

- 12 111,32 € au titre de « Tourisme et Handicap »,
- 1 116,80 € au titre de « Mémoire et parcours historiques »,
- 68 896,63 € au titre du « Tourisme Social »,
- 5 067 € au titre du « Cheval »,
- 43 768 € au titre du « Vélo »,
- 12 510,80 € au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,

▪ 354 368 € au titre du dossier «12TAREI» « Aides aux Entreprises » dans le cadre de l'Avance Régionale à l'Entreprise,

→ sur l'AESUB « Qualité dans le tourisme » de 815 000 €, votée pour 2012, un montant global de 108 200,50 € au titre du dossier « 12TFILIERF » «Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :

- 66 163 € au titre du « Cheval »,
- 12 787,50 € au titre de « Mémoire et parcours historiques »,
- 29 000 € au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- 250 € au titre de « Tourisme et Handicap » ;

• d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme » :

** sur le chapitre 909 du budget de la Région*

→ les subventions suivantes :

- 12 111,32 € au titre de « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1,
- 43 768 € au titre du « Vélo » conformément à l'annexe 2,
- 5 067 € au titre du « Cheval » conformément à l'annexe 3,
- 12 510,80 € au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise » conformément à l'annexe 4,
- 21 261,60 € à la SCI Sweet Home pour la réhabilitation du centre de vacances Sweet Home à Cabourg sur la base d'une dépense éligible de 106 308 € HT,
- 47 635,03 € à la Mutualité Sociale Agricole de Haute-Normandie pour la réhabilitation du centre de vacances Sweet Home à Cabourg sur la base d'une dépense éligible de 238 175,17 € HT,
- 1 116,80 € à la commune de Coudehard pour les travaux d'effacement des réseaux sur le lieu-dit « La Croix-Tiret », dans le cadre de l'OGS Normandie 44, sur la base d'une dépense éligible de 5 584 €,

→ les prêts à taux zéro suivants :

- 300 000 € à l'entreprise THALIE SPA pour la création d'un espace de bien-être au sein de l'établissement thermal de Bagnoles de l'Orne, sur la base d'une dépense éligible de 2 002 000 €,
- 54 368 € à la SCI Les Amuseurs pour la création d'un Musée des Amuseurs à Barfleur, sur la base d'une dépense éligible de 271 842 €,

Diffusée le :

* sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 21 900 € à l'association Haras du Pin Tourisme pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 73 000 €,
- 16 263 € au Comité Régional d'Equitation pour la mise en œuvre de son programme d'actions tourisme 2012, sur la base d'une dépense éligible de 54 210 €,
- 28 000 € à Saint-Lô Agglomération pour la mise en œuvre du programme d'actions tourisme 2012 du Haras de Saint-Lô, sur la base d'une dépense éligible de 122 000 €,
- 10 000 € à la communauté de communes Bessin, Seules et Mer, pour le projet M-m Arromanches Normandie, sur la base d'une dépense éligible de 116 514 €, sous réserve de validation du projet par le Ministère de la Culture,
- 2 787,50 € à la commune de Saint Lambert sur Dives pour la réalisation d'une étude d'aménagement dans le cadre de l'OGS Normandie 44,
- 29 000 € à l'association Savoir-Faire et Découvertes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 457 460 €,
- 250 € à l'Association Tourisme et Handicaps au titre de la cotisation 2012 de la Région. Cette participation est forfaitaire ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 28 juin 2011 pour la commune de la Gonfrière,
- 12 juillet 2011 pour la SCI Les Amuseurs,
- 21 novembre 2011 pour THALIE SPA,
- 28 novembre 2011 pour la commune de Coudehard,
- 9 décembre 2011 pour Michel AMELINE,
- 19 décembre 2011 pour la SCI Sweet Home et la Mutualité Sociale Agricole,
- 1^{er} janvier 2012 pour l'association Haras du Pin Tourisme, Saint Lô Agglomération, le Comité Régional d'Equitation et l'Association Savoir-Faire et Découverte,
- 1^{er} février 2012 pour le Conseil Général du Calvados,
- 8 février 2012 pour le Syndicat Mixte pour la Mise en Valeur et l'Entretien de l'Ancienne Ligne de Chemin de Fer Condé sur Huisne / Alençon,
- 15 février 2012 pour la commune de Saint Lambert sur Dives,
- 23 février 2012 pour Sonia TISON,
- 15 mars 2012 pour Sébastien GAUCHARD,
- 1^{er} avril 2012 pour la communauté de communes Bessin, Seules et Mer ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- le versement du prêt à taux zéro pour l'entreprise THALIE SPA s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 100 % à la signature de la convention,
- les remboursements interviendront en 10 semestrialités constantes :
 - 30 000 € au 1^{er} avril 2014,
 - 30 000 € au 1^{er} octobre 2014,
 - 30 000 € au 1^{er} avril 2015,

Diffusée le :

- 30 000 € au 1^{er} octobre 2015,
- 30 000 € au 1^{er} avril 2016,
- 30 000 € au 1^{er} octobre 2016,
- 30 000 € au 1^{er} avril 2017,
- 30 000 € au 1^{er} octobre 2017,
- 30 000 € au 1^{er} avril 2018,
- 30 000 € au 1^{er} octobre 2018,

- le versement du prêt à taux zéro pour la SCI Les Amuseurs s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention sous réserve de la vente de la péniche spectacle de Métamorphosis à Paris ou d'une renégociation des prêts bancaires et sur présentation d'un prévisionnel d'activité et de trésorerie mis à jour,

- 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.

- les remboursements interviendront en 10 semestrialités constantes :

- 5436,80 € au 1^{er} octobre 2013,
- 5436,80 € au 1^{er} avril 2014,
- 5436,80 € au 1^{er} octobre 2014,
- 5436,80 € au 1^{er} avril 2015,
- 5436,80 € au 1^{er} octobre 2015,
- 5436,80 € au 1^{er} avril 2016,
- 5436,80 € au 1^{er} octobre 2016,
- 5436,80 € au 1^{er} avril 2017,
- 5436,80 € au 1^{er} octobre 2017,
- 5436,80 € au 1^{er} avril 2018,

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-304

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER de 4 347 559 €, votée en 2008 et en 2012, un montant de 320 000 €, au titre du dossier « CP5D4310SF Installation AE »,

- sur l'AESUB de 387 000 €, votée en 2012, un montant global de 44 385 € au titre du dossier « 12DAEINSTF Installation et transmission AE », ventilé comme suit :

- 44 385 € pour les autres actions en faveur de l'installation AE ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- la rémunération et la protection sociale de stagiaires qui engageront un contrat de parrainage en 2012, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, pour un montant total de 320 000 €, réparti comme suit :

- 280 000 € pour la part liée à la rémunération directe des stagiaires de Basse-Normandie,

- 28 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus des départements du Calvados et de la Manche, par l'intermédiaire de la MSA des Côtes normandes ;

- 12 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus du département de l'Orne, par l'intermédiaire de la MSA de la Mayenne,

- une subvention de 12 461 € au service de remplacement de la Manche, pour son projet de création de site internet afin d'améliorer la gestion du service de remplacement, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 17 801,28 € TTC,

- une subvention de 31 924 € à l'association Biopousses, pour son projet de création d'une pépinière d'entreprises de maraîchage biologique, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 55 377,72 € TTC ;

- d'attribuer aux bénéficiaires des contrats de parrainage, énumérés en annexe n°1, les montants mentionnés sur cette liste pour un montant total de 23 309,24 €, ces crédits étant prélevés sur la dotation de 60 000 € attribuée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la prise en charge des contrats de parrainage pour l'année 2012.

- d'annuler l'aide de 3 232,05€ pour le contrat de parrainage de 4 mois de Marie GUILLOCHET attribuée par la délibération n° 11-932 de la commission permanente du 16 décembre 2011;

- d'approuver le lancement du 2ème appel à projets 2012 pour les projets territoriaux en faveur de l'installation et de la transmission agricole dont le texte est joint en annexe n°5;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les bénéficiaires, le contrat de transmission dont la liste est jointe en annexe 2,

- avec le service de remplacement de la Manche, la convention n°2012-AGRI-19, jointe en annexe 3,

- avec l'association Biopousses, la convention n°2012-AGRI-20, jointe en annexe 4,

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-305

**sur l'agriculture : réduction des couts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 16 875,48 €, au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 296 € à l'association SEGRAFO Normandie sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 17 584 € TTC, pour son programme d'actions 2012 ;

- 8 000 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 41 000 € HT, pour sa manifestation Prairiales 2012 ;

- 4 579,48 € aux différents bénéficiaires détaillés en annexe 5. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour les dossiers « SEGRAFO » et « Prairiales »

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- pour les dossiers « Chèque Conseil Agricole »

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association SEGRAFO la convention jointe en annexe 1 ;

- avec la Chambre d'Agriculture du Calvados la convention jointe en annexe 2 ;

- les avenants aux conventions d'agrément des 17 organismes de conseil agricole candidats listés en annexe 3 pour la mise en œuvre du Chèque Conseil Agricole, selon le modèle type joint en annexe 4.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-306

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
investissement**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le 2^{ème} appel à projets 2012 pour le soutien aux aménagements de prairies joint en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-307

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER Compétitivité Filière Bois de 540 670 €, votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 1 000 € ;

- d'affecter sur l'AECPER Compétitivité Filière Bois de 540 670 €, votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 3 000 €, au titre du dossier « Compétitivité filière bois AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention forfaitaire de 1 000 € à chacun des 3 bénéficiaires figurant sur la liste jointe en annexe 1, pour la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion :

- Les aides seront versées au vu de la notification d'agrément du CRPF des plans simples de gestion transmise à la Région, par le CRPF de Normandie ;

- d'annuler l'aide de 1 000 € pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière attribuée à Monsieur Silvère JUGAN par la délibération n° 12-66 lors de la commission permanente du 3 février 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-308

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « PVE » (Plan Végétal Environnement) de 1 476 803 € votée en 2008, un montant de 135 000 € au titre du dossier « CP5D4120SI PVE AP» ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 135 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers 2012, d'aide aux investissements du Plan Végétal pour l'Environnement ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du Plan Végétal Environnement au titre de l'année 2012, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-309

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant global de 68 975,10 € au titre du dossier «CP5D4220SI appui aux filières AP» ventilé comme suit :

- 26 633,82 € pour l'élevage bovin-ovin AP,
 - 42 341,28 € pour la Filière porcine AP ;

- sur l'APCPER « PMBE » de 4 708 512 € votée en 2008, un montant de 960 000 € au titre du dossier « CP5D4110SI PMBE AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 960 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers 2012, pour le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE),

** Filières bovine et ovine*

- 26 633,82 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1,

** Filière porcine*

- 42 341,28 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe 1,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) 2012, jointe en annexe 2,

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-310

sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER – développement économique

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Filière équine » de 1 355 000 € votée en 2012, un montant de 607 837,80 € au titre du dossier « 12DAPCHEVI »,

- sur l'AECPER « Cheval CPER » de 1 704 080 € votée en 2008, un montant de 285 280 € au titre du dossier « CP5D4210SF Cheval AE »,

- sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 555 000 € votée en 2012, un montant global de 75 631 € au titre du dossier « 12DAECHEVF Filière équine AE » ventilé comme suit :

- . 75 631 € pour « manifestations, soutiens, animations AE » ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- les subventions à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur la base des taux et dépenses prévisionnelles éligibles, indiqués dans le tableau,

- une subvention de 334 220 € au Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô, pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension, phase 2, sur la base d'une dépense éligible de 3 773 599 € HT,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 185 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour la réalisation de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 373 033 € TTC,

- 4 320 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, pour la mise en œuvre du réseau des fermes de référence équines, année 2012, sur la base d'une dépense éligible de 15 429 € HT,

- 3 600 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour la mise en œuvre du réseau des fermes de référence équine, année 2012, sur la base d'une dépense éligible de 24 929 € HT,

- 9 360 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, pour la mise en œuvre du réseau des fermes de référence équine, année 2012, sur la base d'une dépense éligible de 37 468 € HT,

- 43 000 € à l'Association Nationale du Selle Français, pour l'organisation des Journées Selle Français 2012 et de l'Événement nationale « femelle » 2012, sur la base d'une dépense éligible de 344 600 € TTC,

- 40 000 € à Cheval Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 162 350 € HT,

Diffusée le :

- 19 000 € à l'Association « Normandie Horse Show », pour l'organisation du Normandie Horse show, édition 2012, sur la base d'une dépense éligible de 197 800 € HT,

- 2 500 € à Cheval en Fête à Agon-Coutainville (CFAC), pour l'organisation de la manifestation « Cheval en Fête », édition 2012, sur la base d'une dépense éligible de 14 670 € TTC,

- 4 650 € au Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France, pour l'organisation de la route des étalonniers, édition 2012, sur la base d'une dépense éligible de 7 400 € HT,

- 2 300 € à la Fédération d'Associations du Cheval Arabe de Normandie (ACAN), pour l'organisation du Normandie Arabian Festival, édition 2012, sur la base d'une dépense éligible de 11 140 € TTC,

- 2 000 € à Equiteasy, pour l'organisation d'une vente de chevaux et poneys de loisir au haras du Pin pendant l'Equirando 2012, sur la base d'une dépense éligible de 5 000 €,

- 6 281 € à l'association Trait Normand, pour la réalisation de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 7 717 € TTC,

- 9 000 € au Syndicat National des Eleveurs et Utilisateurs de Chevaux Cob Normand, pour la réalisation de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 51 960 € TTC,

- 27 000 € à la Société Hippique Percheronne de France, pour la réalisation de son programme d'actions 2012-2013, sur la base d'une dépense éligible de 93 500 € TTC,

- 2 900 € à l'association l'Ane du Cotentin, pour la réalisation de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 5 100 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,
- ces acomptes, ainsi que le solde seront versés sur présentations des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'approuver l'appel à projets « Projets d'investissement pour le développement économique de la filière », joint en annexe 3 ;

- de modifier l'annexe 5 de la délibération n° 11-830 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 comme suit :

- la subvention de 25 000 € initialement attribuée à Madame Jennifer PARDANAUD, pour la création d'un barn, d'une carrière, d'un rond d'Havrincourt, d'une fumière et de clôtures est transférée à l'EARL Ecurie la Frénée à Ommeel (Orne) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les 19 bénéficiaires listés en annexe 1, les conventions, selon le modèle type joint en annexe 2,

- avec l'EARL Ecurie la Frénée, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-240, joint en annexe 4,

- avec le Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô, la convention n° 2012-AGRI-60 jointe en annexe 5,

- avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, la convention n° 2012-AGRI-45 jointe en annexe 6,

- avec la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, la convention n° 2012-AGRI-56 jointe en annexe 7,

- avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, la convention n° 2012-AGRI-58 jointe en annexe 8,

- avec la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, la convention n° 2012-AGRI-57 jointe en annexe 9,

- avec l'Association Normandie Horse Show, la convention n° 2012-AGRI-46 jointe en annexe 10,

- avec l'Association Cheval en Fête à Agon-Coutainville (CFAC), la convention n° 2012-AGRI-47 jointe en annexe 11,

- avec le Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France, la convention n° 2012-AGRI-48 jointe en annexe 12,

- avec l'Association Nationale du Selle Français, la convention n° 2012-AGRI-49 jointe en annexe 13,

- avec l'Association Cheval Normandie, la convention n° 2012-AGRI-55 jointe en annexe 14,

- avec la Fédération d'Associations du Cheval Arabe de Normandie (ACAN), la convention n° 2012-AGRI-50 jointe en annexe 15,

- avec l'Association Equiteasy, la convention n° 2012-AGRI-53 jointe en annexe 16,

- avec l'Association Trait Normand, la convention n° 2012-AGRI-59 jointe en annexe 17,

- avec le Syndicat National des Eleveurs et Utilisateurs de Chevaux Cobs Normands, la convention n° 2012-AGRI-52 jointe en annexe 18,

- avec la Société Hippique Percheronne de France, la convention n° 2012-AGRI-51 jointe en annexe 19,

Diffusée le :

- avec l'Association l'Ane du Cotentin, la convention n° 2012-AGRI-54 jointe en annexe 20,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-311

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement –
investissements nécessaires à une démarche qualité (FEADER mesure 121C5)**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe n° 1 de la délibération n° 10-346 de la Commission Permanente du 28 mai 2010 comme suit :

- la subvention de 12 104,40 € initialement attribuée à Monsieur Arnaud PAIOLA, pour l'achat d'une faneuse, d'un andaineur et d'une faucheuse, dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements nécessaires à une démarche qualité (121C5) est transférée à l'EARL TRAIT NATURE ; la structure juridique du bénéficiaire ayant changé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'EARL TRAIT NATURE, l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier 121.10.D014.000001, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-312

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière
CPER – investissement**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « aide aux investissements IAA et transformation » de 8 808 156 € votée en 2008, un montant de 901 959 € au titre du dossier « CP5D4240SI aide aux investissements IAA et transformation » ;

- d'attribuer sur le chapitre **909** du Budget de la Région, une subvention de 901 959 € à l'entreprise NUTRIFISH, pour son programme d'investissements « Unité de valorisation polyvalente de coproduits et écarts de pêche » sur la base d'un taux d'aide de 17,5 % d'une dépense subventionnable fixée à 5 514 053 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et taux indiqués ci-dessus,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier la convention n° 2011-AGRI-183, par la signature d'un avenant n° 1 joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec NUTRIFISH SAS, la convention n° 2012-AGRI-44, jointe en annexe 1,
- avec la SARL WILLIAM and JAMES, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-183, joint en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-313

sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Recherche, expérimentation et innovation HCPER » de 375 000 € votée en 2012, un montant global de 374 027,50 € au titre du dossier « 12DAERECHE – Recherche, expérimentation et innovation HCPER AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 374 027,50 € à divers bénéficiaires, réparti conformément aux annexes 1, 1 bis, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Normande de la Ferme Expérimentale de La Blanche Maison, la Chambre Régionale d'Agriculture de Basse-Normandie et l'Institut de l'Elevage, la convention n° 2012-AGRI-38, jointe en annexe 16,

- avec l'Institut Français des Productions Cidricoles et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention n° 2012-AGRI-35, jointe en annexe 16,

- avec le GIE SILEBAN, la convention n° 2012-AGRI-26, jointe en annexe 16,

- avec les Chambres d'Agriculture de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de Seine Maritime et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention n° 2012-AGRI-33, jointe en annexe 16,

- avec les Chambres d'Agriculture du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de l'Eure et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention n° 2012-AGRI-34, jointe en annexe 16,

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'Institut Français des Productions Cidricoles et l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole, la convention n° 2012-AGRI-32, jointe en annexe 16,

- avec les Chambres d'Agriculture du Calvados, de la Manche, de l'Orne et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention n° 2012-AGRI-41, jointe en annexe 16,

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, les Chambres d'Agriculture du Calvados et de la Manche et la Chambre Régionale d'Agriculture de l'Orne, la convention n° 2012-AGRI-39, jointe en annexe 16,

- avec ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, AGRIAL, la Coopérative de Creully et la Chambre d'Agriculture de l'Orne, la convention n° 2012-AGRI-40, jointe en annexe 16,

- avec la Fédération Régionale des CUMA de l'Ouest, la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, la Chambre d'Agriculture du Calvados, AGRIAL et le GRAB Basse-Normandie, la convention n° 2012-AGRI-36, jointe en annexe 16,

Diffusée le :

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention n° 2012-AGRI-37, jointe en annexe 16,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-314

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 52 659,37 € au titre du dossier « CP5P4510SI-Filière Pêche CPER AP » ventilé comme suit :

- 32 013,75 € pour « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP »,
- 20 645,62 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- 32 013,75 € répartis entre cinq bénéficiaires, au titre des investissements à bord des navires de pêche, répartis conformément à l'annexe 1,

- 20 645,62 € à trois bénéficiaires, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'avis de conformité du centre de sécurité des navires,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* Installation des jeunes pêcheurs

- la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur production de l'acte d'acquisition du navire,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,
- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75 % et des montants subventionnables ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-315

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 290 000 € votée en 2012, un montant global de 72 250 € au titre du dossier « 12PECHEF Filière Pêche HCPER AE », ventilé comme suit :

- . 25 000 € pour « Sécurité Maritime AE »,
- . 23 250 € pour « Promotion qualité valorisation des produits de la pêche AE »,
- . 24 000 € au titre du dossier « Soutien à la filière AE »,

- sur l'AECPER « Filière Pêche CPER » de 665 000 € votée en 2008, un montant de 95 000 € au titre du dossier « CP5P4510F1 – Appui aux projets de la Filière Pêche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 25 000 € à l'Institut Maritime de Prévention, pour son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 36 600 € TTC au titre de la Sécurité Maritime,

- 10 000 € à la Commune de Port-en-Bessin, pour l'organisation de « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival de chants de marins et forum des métiers de la pêche – édition 2012 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 36 100 € TTC,

- 3 000 € à l'Office du Tourisme de Ouistreham, pour l'organisation de « La fête de la coquille et de la gastronomie 2012, sur la base d'une dépense éligible de 15 550 € TTC,

- 10 250 € à la Communauté de Commune du Pays Granvillais, pour l'organisation du stand « Le Pays Granvillais, une tradition de pêche/Les anciens métiers liés à la mer » lors du festival des voiles de travail du pays Granvillais du 22 au 26 août 2012, sur la base de dépense éligible de 20 500 € TTC,

- 119 000 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2012, décomposé comme suit :

- . 95 000 € pour les actions CPER, sur la base de dépenses prévisionnelles éligibles fixées à 233 055 € TTC (thèmes 1, 2 et 3 du programme d'actions »,
- . 24 000 € pour les actions CPER, sur la base de dépenses prévisionnelles éligibles fixées à 81 922 € TTC (thèmes 4, 5 et 6 du programme d'actions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut Maritime de Prévention, la convention n° 2012 PCM 6, jointe en annexe 1,

- avec la Commune de Port-en-Bessin, la convention n° 2012 PCM 7, jointe en annexe 2,

Diffusée le :

- avec l'Office du Tourisme de Ouistreham, la convention n° 2012 PCM 8, jointe en annexe 3,
- avec la Communauté de Commune du Pays Granvillais, la convention n° 2012 PCM 9, jointe en annexe 4,
- avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, les conventions n° 2012 PCM 10 et n° 2012 PCM 11, jointes en annexe 5 et 6,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-316

sur les ressources marines : filière cultures marines - investissement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière cultures marines HCPER » de 320 000 €, votée en 2012, un montant global de 37 044,50 € au titre du dossier « 12PCULMI - Filière cultures marines HCPER AP » pour « les investissements productifs dans l'activité de l'aquaculture AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2012 de la Région, au titre des investissements productifs en faveur de l'aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, un montant total de subventions de 37 044,50 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 10 % des montants subventionnables conformément à l'annexe 1,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GAEC OSTREA PARCS, la convention n° 2012 PCM 12, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-317

sur les ressources marines : études et recherche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes et Recherche HCPER » de 400 000 € votée en 2012, un montant global de 357 284,76 € au titre du dossier « 12PETURECH – Etudes et recherche HCPER AE » ventilé comme suit :

- 9 500 € pour « Animation et littorale AE »,
- 347 784,76 € pour « Projets de Recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 9 500 € à l'Association Savoir-Faire et Découverte, pour la mise en œuvre de son programme de promotion des métiers de la mer, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 36 300 € TTC,

- 114 883,76 € à l'Université de Caen ventilé comme suit :

- . 20 000 € pour la réalisation du programme GECO-GECO, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 110 527 € TTC,
- . 9 000 € pour la réalisation du programme SPONTOX, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 91 366 € TTC,
- . 25 000 € pour la réalisation du programme MECABIO, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 57 800 € TTC,
- . 13 000 € pour la réalisation du programme « Evaluation des performances d'un peptides antibactérien breveté pour le développement d'applications en aquaculture marine », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 68 371 € TTC,
- . 47 883,76 € pour la réalisation de la deuxième partie du programme GIGAVIR, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 196 468,14 € TTC,

- 43 559,5 € au SMEL ventilé comme suit :

- . 17 500 € pour la réalisation du programme « Suivi de la Dynamique des pontes de seiches », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 54 041 € TTC,
- . 2 059,50 € pour la réalisation du programme OGIVE, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 119 € TTC,
- . 15 000 € pour la réalisation du programme « Coquilles St Jacques Côte Ouest », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 36 161 € TTC,
- . 9 000 € pour la réalisation du programme SPONTOX, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 49 456 € TTC,

- 53 318 € à INTECHMER ventilé comme suit :

- . 9 000 € pour la réalisation du programme SPONTOX, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 45 307 € TTC,
- . 15 801 € pour la réalisation du programme « Caractérisation comportementale de larves et de juvéniles de poissons en vue de repeuplement ou d'élevage : une contribution à la gestion durable des stocks de poissons marins et au développement local de la pisciculture marine », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 54 372 € TTC,

Diffusée le :

- . 14 500 € pour la réalisation du programme MECABIO, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 90 228 € TTC,
- . 14 017 € pour la réalisation du programme « Conversion Métabolique chez les Microalgues Marines : élaboration d'un Modèle cellulaire : C3MarMo », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 41 319 € TTC,
- 70 798,50 € à IFREMER ventilé comme suit :
 - . 38 748,50 € pour la réalisation du programme OGIVE, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 309 988 € TTC,
 - . 22 304 € pour la réalisation du programme COMOR, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 111 520 € TTC,
 - . 7 000 € pour la réalisation du programme GECO-GECO, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 34 700 € TTC,
 - . 2 746 € pour la réalisation du programme « Coquilles St Jacques Côte Ouest », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 5 492 € TTC,
- 46 225 € au COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BASSE-NORMANDIE ventilé comme suit :
 - . 2 500 € pour la réalisation du programme « Suivi de la Dynamique des pontes de seiches », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 6 292 € TTC,
 - . 725 € pour la réalisation du programme COMOR, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 450 € TTC,
 - . 3 000 € pour la réalisation du programme GECO-GECO, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 12 047 € TTC,
 - . 40 000 € pour la réalisation du programme « Coquilles St Jacques Côte Ouest », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 147 597 € TTC,
- 10 000 € au GEMEL, pour la réalisation du programme GECO-GECO, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 35 518 € TTC,
- 9 000 € au LDA 50, pour la réalisation du programme SPONTOX sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 36 072 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Association Savoir-Faire et Découverte, la convention n° 2012 PCM 13, jointe en annexe 1,
 - avec le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL) et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, la convention n° 2012 PCM 14, jointe en annexe 3,
 - avec l'IFREMER, le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL) et le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie/mer du Nord (CRC), la convention n° 2012 PCM 15, jointe en annexe 4,
 - avec l'IFREMER et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, la convention n° 2012 PCM 16, jointe en annexe 5,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, le Groupe d'Etude des Milieux Et Littoraux de Normandie, l'IFREMER et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, la convention n° 2012 PCM 17, jointe en annexe 6,

- avec le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL), le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie et l'IFREMER, la convention n° 2012 PCM 18, jointe en annexe 7,

- avec le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL), l'Université de Caen Basse-Normandie, INTECHMER (Institut National des Sciences et Techniques de la Mer) et le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Manche (LDA50), la convention n° 2012 PCM 19, jointe en annexe 8,

- avec INTECHMER/CNAM et l'IFREMER, la convention n° 2012 PCM 20, jointe en annexe 9,

- avec INTECHMER/CNAM, ELECTRONIQUE APPLICATIONS, GMG et l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention n° 2012 PCM 21, jointe en annexe 10,

- avec INTECHMER/CNAM, la convention n°2012 PCM 22, jointe en annexe11,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, les conventions n° 2012 PCM 23 et n° 2012 PCM 24, jointes en annexes 12 et 13,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-318

sur le Plan Régional de Développement de la formation Professionnelle : Carte des formations

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), l'évolution de la carte des formations 2012 par la voie de l'apprentissage conformément au tableau ci-dessous :

Etablissement	Formation	Eff. Mini	Eff. Maxi	Lieu	Niveau	Commentaires
CFA Régional des professions sanitaires et sociales	Diplôme d'état d'aide soignant	0	3	UFA IFSI Lisieux	V	Ces trois places s'ajoutent au groupe de 30 sous statut scolaire

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-319

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la MEF du PAPAO,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, un montant total de 1 244 577,60 €, réparti comme suit :

- . 382 024 € au titre du dossier 12JPBP pour le financement du Partenariat,
- . 162 000 € au titre du dossier 12JPAIO pour le financement de l'AIO,
- . 3 000 € au titre du dossier 12JPOUTILS pour le financement des Outils PRDFP,
- . 697 553,60 € sur le dossier 12JPVAE pour le financement de la VAE ;

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, un montant de 117 660 € au titre du dossier 12JFSAL « Formation de salariés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat, conformément à l'annexe 1 :*

- 6 000 € à Uniformation,
- 72 400 € à ASFOBAT,
- 19 233 € à la CAPEB,
- 30 000 € au CRIEC,
- 46 160 € à la CRAN,
- 50 000 € à l'IFCE Equiressource,
- 10 320 € à Normandie Habillement,
- 80 000 € à l'ARDEFA,
- 26 086 € à Plastalliance,
- 28 325 € à l'ANFA,
- 9 000 € à Promotion transport,

** au titre de la formation des salariés :*

- 36 047,50 € à Uniformation,
- 34 100 € à ASFOBAT,
- 15 000 € au Pôle de Compétitivité Filière Equine,
- 32 512,50 € à l'AFDAS – Délégation Ouest,

** au titre du programme Accueil Information Orientation :*

- 46 000 € à la MIFE 14,
- 30 000 € à la MEF du Cotentin,
- 20 000 € à la MEF du PAPAO,
- 3 000 € à l'Association des Meilleurs Ouvriers de France,

Diffusée le :

** au titre des outils du PRDFP :*

- 3 000 € au GIP-FCIP,

** au titre de la VAE, conformément à l'annexe 2 :*

- 13 650 € au GIP-FCIP,
- 650 € à UFCV Basse-Normandie,
- 650 € à l'IRTS,
- 1 950 € au GRETA des Estuaires,
- 650 € au GRETA Sud Normandie,
- 650 € à l'Université de Strasbourg,
- 650 € à CAP TOMATIS,
- 650 € à l'Adéquation territoire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-320

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » de 36 051 800 € votée pour 2012, un montant de 23 194,38 € réparti comme suit :

- 22 594,38 € au titre du dossier 12JAIDEAPP « Aide aux apprentis »,
- 600 € au titre du dossier 12JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 22 594,38 € au titre du Fonds Social Apprentis, répartis conformément à l'annexe jointe,

- 600 € à l'Institut Régional de l'Education Pour la Santé (IREPS), au titre des aides pédagogiques ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-321

sur la formation tout au long de la vie : investissements

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aide à l'investissement dans les CFA » de 8 700 000 € votée pour 2012, un montant de 27 964,34 € au titre du dossier 12JINVT réparti comme suit :

- 26 864,60 € sur le sous-dossier 12JINVCOM « investissements pédagogiques CFA Commerce»,

- 1 099,74 € sur le sous-dossier 12JINVAGRI « investissements pédagogiques CFA Agricoles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

- 26 864,60 € au Groupement Interconsulaire de la Manche, pour le CFA du Groupe FIM,

- 1 099,74 € à l'EPLEFPA Le Robillard, pour le CFA agricole Le Robillard ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-322

sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant de 157 291,82 € au titre du dossier 12JFELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELAN's), conformément au tableau joint en annexe 1, un montant total de subventions 157 291,82 € réparti comme suit :

- 39 798,50 € à Objectif Emploi,

- 41 452,32 € à l'AFTAM,

- 37 800 € à l'AIFST,

- 38 241 € à FJT Cherbourg ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-323

sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant de 20 100 € au titre du dossier 12JESPACC « Ingénierie non Qualifiant » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention 20 100 € à l'Association Savoir Faire et Découvertes, au titre des formations préparatoires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-324

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 €, votée pour 2012, un montant de 252 817,43 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », une subvention de 252 817,43 € répartie conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser l'AFPA, à engager la formation individualisée sur les crédits du Chèque Formation, pour répondre à la demande de 2 entreprises bas-normandes pour le recrutement de 2 demandeurs d'emploi, au titre des actions – valorisation chèque-formation, conformément au tableau joint en annexe 2 :

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-325

sur la formation tout au long de la vie : emploi et formation dans les entreprises et les associations – « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, un montant total de 103 396 € pour le programme « Aide au reclassement », sous-dossier 12JSYND ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement », aux organisations syndicales, les subventions suivantes :

- 21 976 € à la CGT,
- 18 801 € à la CFDT,
- 16 444 € à FO,
- 7 738 € à CFE/CGC,
- 7 183 € à l'UNSA,
- 9 546 € à la CFTC,
- 3 857 € à la FSU,
- 7 851 € à Sud Solidaires,
- 10 000 € au CIDRE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-326

sur la formation tout au long de la vie : accompagner les mutations économiques

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant de 6 330,25 € au titre du dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises-Création/Reprise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques », une subvention de 6 330,25 € à l'entreprise BOSCH à Mondeville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-327

**sur la formation tout au long de la vie : formation professionnelle continue –
fonctionnement – gestion de la rémunération des stagiaires**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Rémunération des stagiaires » de 15 407 469 € votée pour 2012, un montant de 2 060 000 € au titre du dossier 12JAREM « Rémunération des stagiaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 2 060 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), au titre de l'avenant à la convention 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-328

sur la formation tout au long de la vie : marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, les montants suivants, conformément à l'annexe 1 :

- 85 100,40 € sur le sous-dossier 12JPRQA « Programme Qualifiant – actions annuelles »,

- 307 462,05 € sur le sous-dossier 12JPRQPLUR « Programme Qualifiant – actions pluriannuelles » ;

- d'approuver :

- le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 109 389,78 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes »,

- les ajustements concernant les conventionnements et agréments à rémunération, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-329

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins et des contrats aidés – formation des actifs et des salariés – aide au reclassement

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, un montant total de 34 951,03 € réparti comme suit :

** pour le programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »*

- 1 024 € au titre du sous-dossier 12JAETP « Formation des emplois tremplins »,
- 7 163,28 € au titre du sous-dossier 12JAFCA « Formation des contrats aidés »,

** pour le programme « Aide au reclassement »*

- 8 984 € au titre du sous-dossier 12JCTPCRP « Salariés en CTP CRP »,

** pour le programme « Formation des actifs »*

- 13 646 € au titre du sous-dossier 12JCRTE « Création-Reprise-Transmission d'Entreprises »,
- 4 133,75 €, au titre du sous-dossier 12JSFSAL « Formation des salariés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »*

- 7 163,28 € répartis conformément à l'annexe 1,
- 1 024 € répartis conformément à l'annexe 2,

** au titre du programme « Aide au reclassement »*

- 8 984 € au titre du dispositif des salariés licenciés, conformément à l'annexe 3 et répartis comme suit :

- . 2 700 € à l'Institut de Relooking International,
- . 2 500 € au Groupe FIM,
- . 2 696 € à l'Ecole des Métiers du web,
- . 1 088 € à l'AIFCC Insertion,

** au titre du programme « Formation des actifs »*

- 13 646 € à BGE Normandie Manche à Cherbourg-Octeville,

** au titre du programme « Formation des salariés »*

- 4 133,75 € à la Société BLOUIN à Avranches ;

- d'imputer la somme de 9 812 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les marchés attribués pour 2012 à l'AFPA ;

Diffusée le :

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-330

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 68 000 € au titre du dossier 12CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,
- 700 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 884 558 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 4 000 € au titre du dossier 12CEXPORF « Soutien à l'export »,
- 163 999,12 € au titre du dossier 12CMODOUTF « Modernisation des outils » ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région*

- 68 000 € en subvention pour 2 bénéficiaires, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1 jointe,

- 700 000 € en avance régionale, pour 1 bénéficiaire au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

** sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- 4 000 € en subvention, pour le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, conformément à l'annexe 3,

- 25 000 € en subvention, à l'association BUY NORMANDIE ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, la garantie sollicitée sur le prêt des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 10-29 de la Commission Permanente du 5 février 2010, en transférant la part du Royaume-Uni vers l'Allemagne concernant le programme FRAEX de la Société LC INDODRY, laquelle a obtenu une subvention de 100 000 € ;

- n° 11-733 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011 en retenant le nom de la SAS GO Capital à Rennes pour assurer le fonds d'amorçage interrégional, au lieu de la Société Grand Ouest Gestion ;

- de prendre acte de la réflexion sur le dispositif CRETE et d'un élargissement du périmètre d'actions aux Communes de Mézidon-Canon et de Saint-Pierre-sur-Dives d'une part et les Communautés de Communes de Blangy/Pont l'Evêque ainsi que les Communautés de Communes de la Côte ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-331

sur le développement économique : aides aux entreprises – Dispositif des Investissements Aidés et Garantis (DIAG)

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 € votée en 2012, un montant de 14 434,39 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 14 434,39 € à la holding CARF INVEST à Villedieu-les-Poêles (Manche), au titre du Dispositif des Investissements Aidés et Garantis ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie DIAG, la garantie sollicitée sur le prêt de la holding CARF INVEST, à hauteur maximale de 114 434,39 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-332

sur le développement économique : Association Qualité Management (AQM) de Basse-Normandie – Journée Régionale de l'Excellence (JRE) et Bonnes Pratiques

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 884 558 € votée pour 2012, un montant de 14 000 € au titre du dossier 12CDDQUALF « Management par la qualité pour la Journée Régionale de l'Excellence et les Bonnes Pratiques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 14 000 € à l'Association Qualité Management (AQM), pour la réalisation de la Journée Régionale de l'Excellence et des Bonnes Pratiques ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération et de fixer le début du programme du dossier Journée Régionale de l'Excellence et des Bonnes Pratiques au 12 mars 2012, date de l'établissement de l'accusé de réception du dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-333

sur l'économie sociale et solidaire : aides aux entreprises de l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 200 000 € votée en 2012, un montant de 4 000 € au titre du dossier 12CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE », pour « Dépenses spécifiques ESS F » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du financement des dépenses spécifiques dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » adopté par délibération n°10-127 de l'Assemblée Plénière du 17 décembre 2010, les subventions maximales, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement sera effectué en une seule fois, à l'issue de la réalisation de l'opération, sur la base :

- . d'un récapitulatif des dépenses réalisées hors frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant légal du groupe de porteurs ou de la structure,
- . d'un récapitulatif des frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant du groupe de porteurs ou de la structure,

- un versement au prorata pourra être réalisé dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces deux dossiers et de considérer comme éligibles les dépenses intervenant à compter des dates de dépôt de dossier de demande, soit le 1^{er} février 2012 pour Monsieur Bernard POTHIER et le 2 mars 2012 pour Madame Christine JOUQUAN ;

- de modifier le délai du projet de Madame Alexandra BELDJOU DI par « L'Aulne Vert, animation nature à Caen et dans le Calvados » pour lequel une aide régionale a été accordée par délibération n° 11-958 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, afin de considérer comme date contractuelle de commencement de l'accompagnement, le 2 août 2011 et non pas le 1^{er} janvier 2012. Cette prise en compte permet de comptabiliser une durée d'accompagnement au moins égale à six mois, conformément au règlement de l'appel à projets ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi, les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-334

sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'APSUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 2 790 108 € votée en 2012, les dossiers suivants :

- . 30 780 € au titre du dossier 12RPIOSEOI « Soutien à la recherche privée »,
 - . 22 596 € au titre du dossier 12RPIPOLEI « Soutien à la recherche collaborative privée et publique »,

- sur l'AESUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 10 118 105 € votée en 2012, les dossiers suivants :

- . 68 800 € au titre du dossier 12REMERGEF « Projet de recherche émergents »,
 - . 10 677 € au titre du dossier 12RDIFFUF « Soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches »,
 - . 201 220 € au titre du dossier 12RPIOSEOF « Soutien à la recherche privée »,
 - . 230 073 € au titre du dossier 12RPIPOLEF « Soutien à la recherche collaborative privée et publique »,
 - . 144 781 € au titre du dossier 12RINCUBF « Soutien à l'incubation et à la pré-incubation » ;

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée en 2012, un montant de 4 600 € au titre du dossier 12JC RTE « Création Reprise Transmission d'entreprises » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 « action économique »*

- 30 780 € à la SAS PERURENA pour son projet, conformément à l'annexe 2 jointe,

- 22 596 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la participation de BIOMEA au projet PEPTISAN,

** sur le chapitre 939 « action économique »*

➡ à divers organismes

- 10 677 € pour l'organisation de colloques, conformément à l'annexe 1,

➡ à 5 entreprises

- 201 220 € pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 2,

➡ à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 68 800 €, pour la réalisation de la phase II du projet émergent du CERMN relatif aux nouveaux ligands hybrides,

- 82 154 €, pour la participation de deux unités dans chacun de leur projet figurant en annexe 3,

- 29 300 €, pour l'accueil de Monsieur GUIBET, porteur du projet incubé « C. TEXDEV »,

Diffusée le :

➡ au CNRS

- 97 919 € pour la participation du LCMT au projet figurant en annexe 3,

➡ à ONIRIS

- 50 000 € pour sa participation au projet figurant en annexe 3,

➡ à NORMANDIE INCUBATION

- 44 200 € pour les projets incubés conformément à l'annexe 4, tableau a,
- 12 681 € pour le projet présenté en annexe 4, tableau b,

➡ à l'ENSICAEN

- 58 600 € pour l'accueil de Messieurs LOUISET et PALLAVIDINO, porteurs du projet incubé « YOUSIGN »,

** sur le chapitre 931 « Formation dans les entreprises et les associations »*

- 4 600 € à NORMANDIE INCUBATION au titre de la « Formation dans les entreprises et les associations » pour le programme « formation des actifs », conformément à l'annexe 4, tableau a ;

- de transférer au bénéfice de l'ENSICAEN, un montant de 39 404 €, pour lui permettre de poursuivre les travaux initialement engagés par la SAS SPHERAGONE, dans le cadre du projet ADS+ pour lesquels une subvention de 162 800 € avait été attribuée par délibération n° 10-593 du 24 septembre 2010 ; cette dernière s'étant retirée du projet à la suite d'une procédure de redressement judiciaire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses des projets figurant en annexe 3 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides, accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-335

sur la représentation du Conseil Régional au sein du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Manche

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

- **DESIGNE**, à l'unanimité, **Mme Marine LEMASSON** pour représenter le Conseil Régional pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) relatifs aux établissements situés dans le département de la Manche, classés Seveso seuil haut.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-336

**sur la représentation du Conseil Régional au sein du Groupement d'Intérêt Public
CYCERON**

Réunion du VENDREDI 25 MAI 2012

Réunie le vendredi 25 mai 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner **M. Laurent BEAUVAIS** pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public CYCERON en remplacement de Monsieur Laurent SODINI.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR